



Conflit Russie-Ukraine

Fin de la neutralité de l'Andorre

**Carine Montaner Raynaud
Députée d'Andorre**

Paroles de Parlementaire

Livre écrit le 22 mars 2022

Publié et commercialisé début avril
2022 à des fins caritatives.

L'intégralité des bénéfices sera reversée
à **Càritas d'Andorre** pour aider les plus
démunis.

Conflit Russie-Ukraine : Fin de la neutralité de l'Andorre

© Carine Montaner Raynaud

Impression: Impremta Envalira (Principat d'Andorra)

Dépôt légal: AND.128-2022

ISBN: 978-99920-3-322-7

“

La guerre est la
continuation de la
politique par
d'autres moyens

Carl Von Clausewitz

**ORIGINES DU CONFLIT
RUSSIE-UKRAINE**

et

Fin de la neutralité d'Andorre

Erreur diplomatique

Année 2022

Comme l'a dit Carl Von Clausewitz, auteur d'un traité majeur de stratégie militaire, "la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens". Si la guerre est décidée par des dirigeants politiques ou parfois par des mouvements civils à des fins politiques, ceux qui souffrent toujours des atrocités de la guerre sont les innocents qui n'ont rien demandé et surtout rien décidé.

Combien de guerres avons-nous eues dans l'histoire récente de notre humanité après la Seconde Guerre mondiale ? Combien de génocides ? Si nous faisons appel à notre mémoire, nous pouvons nous souvenir de certains conflits armés comme celui de l'ex-Yougoslavie, de l'Afghanistan, de l'Iran, de l'Irak, de la Syrie, de la Libye, de la Serbie, du Kosovo et d'autres.

Combien d'enfants, combien de femmes, combien d'hommes sont morts dans les zones de conflit ?

Des gens innocents qui voulaient juste vivre en paix et heureux loin de la sauvagerie de la guerre. Rien que d'y penser, ça me brise le cœur.

Combien de violations du droit international y a-t-il eu à travers l'histoire au sujet de la guerre ? Combien incluent l'OTAN ?

On sait que derrière tout conflit armé se cache le commerce des armes. Nous savons qu'il y a toujours eu des manœuvres pour générer des conflits armés au service du pouvoir et de l'argent, deux éléments qui malheureusement gouvernent le monde au détriment des peuples.

L'Occident se centre désormais sur la « guerre » entre la Russie et l'Ukraine. Une « guerre » qui inquiète soudain la scène internationale. En écoutant les médias, il semblerait qu'il s'agit d'un nouveau conflit.

En réalité, ce n'est pas le cas. C'est un conflit complexe qui existe depuis 2014 dans la région du **Donbass**, dans l'est de l'Ukraine, une zone avec des mouvements indépendantistes pro-russes soutenus par des interventions militaires russes. Des enfants, des femmes et des hommes innocents sont massacrés lors d'attaques où plus de 14 000 personnes ont été tuées en 8 ans.

Je me demande, comment se fait-il que tout cela n'ait pas été entendu dans les médias occidentaux ? Qu'a fait la communauté internationale pour arrêter le conflit et assurer le respect des **Accords de Minsk** signés en 2014 et 2015 ?

Accords visant à mettre fin au conflit russo-ukrainien. Ce furent 8 années terribles pour les Ukrainiens et les Russes. N'oubliez pas que de nombreuses personnes dans ces deux pays ont de la famille dans le pays voisin : cousins, frères et sœurs, parents, enfants, petits-enfants, oncles, tantes et grands-parents. Nous ne devons pas oublier les **racines historiques russes de l'Ukraine**.

En fait, c'est un territoire où beaucoup de gens parlent russe, sont de culture russe et se sentent russes. La géopolitique est bien plus complexe que la vision simpliste, souvent manichéenne, servie par les médias occidentaux.

Essayons de faire une analyse succincte de tout cela.

Quelles sont les raisons invoquées par la Russie ?

Depuis des décennies et surtout, depuis le **début du conflit du Donbass**, la Russie s'est sentie **«humiliée»** et désormais **«menacée»** par l'OTAN (une alliance militaire occidentale dominée par les États-Unis toujours en plein essor) via l'Ukraine, pays voisin.

Inutile de dire que les deux titans mondiaux, la Russie et les États-Unis, ont une méfiance mutuelle historique. C'est un fait qui n'est pas nouveau si nous évoquons la situation des États-Unis en 1962 avec **la crise des missiles de Cuba** lorsque le président américain Kennedy avait ordonné à la Russie

de retirer ses missiles de Cuba et avait prévenu d'une attaque nucléaire en cas de non-respect de la demande.

À l'époque, les États-Unis se sentaient menacés par la Russie. En 12-13 jours de grande tension internationale où l'on parlait de la **troisième guerre mondiale**, les Russes avaient accepté de retirer leurs missiles de Cuba pour éviter une guerre nucléaire. Selon la Russie, les missiles russes de Cuba étaient sa réponse à la menace des missiles américains déployés en Turquie à cette époque.

En conséquence du « non-respect des promesses faites par le bloc Occidental de ne pas s'étendre à l'Est » au moment du consentement de la chute du mur de Berlin en 1989 et de la désintégration du pacte de Varsovie (ancienne alliance militaire de l'ex-URSS) en 1991, la Russie ne fait pas confiance à l'OTAN.

En fait, le Président Poutine accuse l'OTAN d'avoir organisé 5 vagues d'expansion à l'Est.

De plus, la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zaiárova, a expliqué la **menace biologique** de "l'existence d'un réseau de **laboratoires biologiques** militaires du Pentagone américain situés sur le territoire ukrainien". Une crainte russe renforcée par **l'hypothèse récente non exclue de la fuite accidentelle** du Covid19 du **laboratoire P4 de Wuhan**.

D'autre part, Mme Victoria Nuland, sous-secrétaire aux affaires politiques des États-Unis, a confirmé au Sénat américain l'existence de laboratoires biologiques en Ukraine. Elle avait souligné l'importance de les protéger en temps de conflit.

La Russie veut de l'Ukraine 5 choses :

- 1) Sa non-adhésion à l'OTAN**
- 2) Sa démilitarisation**
- 3) La neutralité**
- 4) La reconnaissance de l'annexion de la Crimée** (avec la validation du referendum)
- 5) L'indépendance du Donbass**

Quelle analyse pouvons-nous faire de l'efficacité des sanctions occidentales contre la Russie pour arrêter le conflit ?

De mon humble point de vue, elles pourraient avoir un **effet boomerang** sur la zone euro.

Mettre de l'huile sur le feu ou diaboliser le président Poutine n'arrangera rien, bien au contraire. Cela alimentera les tensions internationales et divisera le monde en deux.

Seule la voie diplomatique peut arranger la situation.
--

La Russie, grande puissance nucléaire, pays aux ressources importantes, peu endetté, pourrait vivre deux ans sans l'Union Européenne (UE). En revanche, les pays fortement endettés et dépendants de l'UE auraient du mal à tenir quelques mois sans la Russie.

N'oublions pas que la Russie est un important fournisseur de l'Union européenne en énergie et en matières premières.

A quelles questions, la Principauté d'Andorre aurait dû répondre avant de prendre une décision ?

Je pense que nous aurions dû choisir la **NEUTRALITÉ**, en regrettant évidemment la réalité de la guerre. Pour moi, les dirigeants de notre pays devaient être pragmatiques face à la gravité de la situation.

Avant de prendre des décisions, ils devaient répondre aux cinq questions fondamentales suivantes :

1) Comment l'Andorre pourrait-elle aider les personnes qui souffrent des horreurs de la guerre ? **Réponse** - Comme Andorre l'a fait en exécutant un **plan d'aide humanitaire**. Envoyer de la nourriture, des médicaments et des vêtements et offrir notre **hospitalité aux Ukrainiens**, familles de nos résidents.

2) Est ce que le fait qu'Andorre approuve des sanctions directes contre la Russie changerait quelque chose

dans le conflit russo-ukrainien ?

Réponse- Non

3) Si Andorre approuve des sanctions directes contre la Russie, pourrait-elle subir des représailles ? **Réponse** - Oui.

4) Si les sanctions d'Andorre contre la Russie étaient approuvées, y aurait-il des répercussions sur la grande communauté russe qui a fait confiance à l'Andorre et qui a investi sur notre territoire de paix ? **Réponse** - Oui

5) Comment préserver l'unité du peuple andorran avec plus de 100 nationalités différentes, comment lutter contre la russophobie et comment protéger les enfants russes du harcèlement à l'école? **Réponse** – en optant pour la **neutralité** et mener **des campagnes de sensibilisation** dans les écoles **contre la russophobie.**

Le Gouvernement andorran et tous les députés présents, à part moi, ont opté pour les sanctions occidentales contre la Russie

Le gouvernement d'Andorre a choisi une autre voie, brisant, pour la première fois, la neutralité historique de l'Andorre avec l'approbation de sanctions directes contre un pays, la Russie en l'occurrence.

Nous avons déjà les premières conséquences des décisions du gouvernement d'Andorre soutenues par la majorité des députés : Andorre est sur la **liste des pays hostiles à la Russie**.

En fait, **le communiqué de presse posté sur le site Internet de l'Ambassade de Russie** basée à Madrid indique que "la première victime de cette étape sera les relations bilatérales entre Andorre et la Russie ...".

Presidente de Rusia Gobierno de Rusia Ministerio de Asuntos Exteriores de Rusia

**Embajada
de la Federación de
Rusia**

C/Velázquez, 155
 Madrid, 28002
 Tel/Fax: (34)-91-562-22-64/97-12
 embrues@mid.ru

de España

RUS

Buscar

Asuntos Consulares Representaciones Compatriotas Sala de Prensa Rusia y España Rusia y Andorra

cías de la Embajada / [Sobre la decisión de Andorra de sumarse a las sanciones](#)

Sobre la decisión de Andorra de sumarse a las sanciones

Imprimir

Lamentamos la decisión de Andorra de sumarse a las sanciones financieras propuestas por la Unión Europea contra Rusia. La primera víctima de semejante paso serán las relaciones bilaterales que siempre se han destacado por una agenda constructiva.

Con razón algunas personas en Andorra dudaban la conveniencia de esta decisión, como por ejemplo la Consellera General Carine Montaner que abogaba por la neutralidad y prudencia ya que es la primera vez que Andorra sanciona a un país extranjero.

Tweet

Les dirigeants de l'Andorre auraient dû faire preuve d'humilité, de sagesse et être conscients de ce que nous sommes. Être soi-même sans vouloir imiter les autres nous éviterait sûrement de finir comme la grenouille de la célèbre fable de **Jean La Fontaine** « La Grenouille qui veut être aussi grosse qu'un bœuf » si grosse qu'elle finit par exploser.

**PROJET DE LOI sur les
SANCTIONS contre la RUSSIE**

et

**VOTATIONS à l'Assemblée
parlementaire**

VOTATIONS

Loi sur les sanctions contre la Russie Bulletin du Consell General (BCG) 28/2022

Texte approuvé par majorité en session ordinaire du Consell General le 3 mars 2022 par la voie parlementaire d'extrême urgence et nécessité.

EN FAVEUR DES SANCTIONS

La Majorité parlementaire

- Demòcrates
- Liberals
- Ciutadans Compromesos

L'opposition parlementaire

- Social Demòcrates
- Terceravia

POUR LA NEUTRALITÉ

- Carine Montaner Raynaud
Députée d'Andorra Endavant

Entrée de la loi à la Sindicatura

Loi sur l'application des sanctions internationales en caractère d'extrême urgence et de nécessité

Traduction du texte en français

La Sindicatura, lors de sa réunion du 2 mars 2022, a examiné le document qui lui a été envoyé par le Chef du Gouvernement, **Xavier Espot Zamora**, enregistré le 2 mars 2022, sous le titre de Projet de loi pour l'application des sanctions internationales, après avoir analysé la lettre accompagnant ce document, qui en appelle au caractère d'extrême urgence et nécessité, a convenu :

- De qualifier ce document de Projet de Loi, de lui conférer le caractère d'extrême urgence et de nécessité et de l'instruire dans les formes prévues par l'article 113 du Règlement du Consell General (le parlement andorran)

Casa de la Vall, le 2 de mars 2022

Roser Suñé Pascuet

Síndica General

Que dit le Projet de loi sur les sanctions internationales ?

Contenu de la loi traduit en français

Exposition des motifs

Suite à l'adoption de la Constitution, l'Andorre est devenue membre de la communauté internationale, développant des relations bilatérales et participant à des forums multilatéraux.

La même Constitution établit dans l'article premier, comme principes inspirants de l'action de l'État andorran, le respect et la promotion de la liberté, de l'égalité, de la justice, de la tolérance, de la défense des droits de l'homme et de la dignité de la personne.

Ces principes doivent être promus non seulement au niveau des politiques nationales, mais aussi au niveau de la position internationale de l'État. En outre, l'Andorre est partie de divers traités internationaux, tels que la Convention de Genève de 1949, qui nous oblige à respecter

et à appliquer le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Pour atteindre ces principes inspirants à l'échelle internationale, l'Andorre s'engage pour le multilatéralisme et le dialogue dans la résolution des conflits. Mais parfois, les mots ne suffisent pas et les pouvoirs coercitifs de l'État doivent être développés afin de pouvoir influencer, par le biais de sanctions économiques, entre autres mesures, le comportement d'individus, d'entités ou d'États.

En ce sens, la loi 14/2017, dans son neuvième chapitre, prévoit déjà la possibilité de développer des mesures restrictives à l'encontre d'entités ou d'individus qui promeuvent le terrorisme ou la prolifération des armes de destruction massive. Cependant, ces domaines d'action sont trop restrictifs pour développer pleinement l'action diplomatique de l'État.

L'intention de cette loi est de devenir un cadre de référence dans l'application des sanctions internationales émanant d'instances

internationales telles que les Nations Unies ou l'Union européenne.

La volonté de promouvoir cette loi et le moment choisi pour la traiter sont également nés du besoin spécifique d'Andorre de vouloir influencer la fin de l'agression guerrière menée par la **Fédération de Russie, avec la complicité de la Biélorussie, en Ukraine.**

La tradition pacifique de l'Andorre nous oblige à condamner tout recours à la violence. Les sanctions proposées par les instances à la suite de ce conflit s'inscrivent pleinement dans la nécessité d'élaborer un cadre réglementaire tel que celui proposé dans cette loi.

La loi est subdivisée en huit articles et une disposition finale. Les articles 1 et 2 définissent son objectif et qui a le pouvoir d'établir des restrictions de la part des organismes internationaux. Les articles 3, 4 et 5 définissent le type de restrictions qui peuvent être développées, qui est impliqué dans les obligations énoncées dans la norme et comment les organes de contrôle des restrictions sont établis. L'article 6 prévoit une

coopération internationale entre les organes de contrôle dans le seul but d'améliorer l'efficacité des restrictions. L'article 7 prévoit quel régime de sanctions est applicable en cas de non-respect de la règle. L'article 8 prévoit une publicité et des mécanismes pour s'opposer aux restrictions établies, et la disposition finale précise l'entrée en vigueur de la loi.

Article 1. Objet

Le Gouvernement peut imposer des mesures restrictives pour mettre en œuvre des sanctions internationales visant à assurer le respect du droit international public, en particulier des droits de l'homme, émises par les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres instances internationales.

Article 2. Compétence

Le gouvernement a la compétence d'émettre des mesures restrictives. Ces mesures peuvent prévoir des dérogations pour couvrir des besoins humanitaires ou pour sauvegarder les intérêts de la Principauté. Le Gouvernement doit informer la commission

chargée des affaires extérieures du Consell General des mesures restrictives approuvées. Les mesures restrictives sont approuvées par le gouvernement sous la forme d'un décret.

Article 3. Types de mesures restrictives

Les mesures restrictives peuvent restreindre directement ou indirectement la circulation des biens, des services, des paiements et des capitaux, et bloquer les avoirs financiers et les échanges scientifiques, technologiques, sportifs et culturels. Ces mesures peuvent être applicables aussi bien aux personnes physiques qu'aux personnes morales dûment identifiées, ainsi qu'aux autres sujets de droit qui opèrent sur le territoire andorran.

Article 4. Obligations

Toute personne physique ou morale soumise, directement ou indirectement, aux mesures restrictives découlant de la présente loi ou des décrets d'application de celle-ci est tenue d'appliquer les restrictions établies et de fournir aux organes de contrôle les

informations et documents nécessaires pour évaluer l'application correcte des mesures adoptées.

Article 5. Organes de contrôle

Dans le décret d'adoption des mesures restrictives, le Gouvernement peut confier à d'autres institutions publiques la promotion, le suivi et le contrôle des mesures adoptées.

Article 6. Coopération internationale

Les organismes de contrôle peuvent coopérer avec les autorités étrangères compétentes ainsi qu'avec des organisations ou organismes internationaux.

Les données échangées doivent être traitées uniquement pour les finalités de cette loi. Cette coopération doit viser la mise en œuvre et le contrôle réel et efficace des mesures restrictives approuvées par le Gouvernement.

Article 7. Sanctions administratives

Tout manquement aux obligations établies par cette loi et les décrets qui la développent peut faire l'objet d'une procédure administrative de sanction, sans préjudice des responsabilités civiles ou pénales qui peuvent en découler. Le responsable de l'instruction du dossier est l'organisme de contrôle correspondant.

1. S'il existe un régime de sanctions sectorielles en matière de non-conformité, la sanction est considérée comme très grave et la procédure spécifique prévue dans les réglementations sectorielles doit être suivie.

2. En cas d'absence de réglementation sectorielle, le non-respect peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 000 € en fonction de la gravité du non-respect, du profit obtenu ou de l'atteinte à la réputation causée à l'État. La résolution de l'affaire appartient au Gouvernement et les

voies de recours sont celles prévues par le Code d'Administration.

3. La non-conformité expire après trois ans.

Article 8. Publicité et opposition

Le décret gouvernemental fixant les mesures restrictives applicables doit comporter une annexe avec le nom de la personne, de l'entité ou autres sujets faisant l'objet de la restriction, ainsi qu'un bref exposé de la motivation. Les personnes physiques ou morales objets de restrictions peuvent présenter un recours administratif auprès du Gouvernement dans les conditions prévues par le Code Administratif.

Disposition finale

La présente loi entrera en vigueur le jour suivant de celui de sa publication au Journal Officiel de la Principauté (BOPA)

“

Le 3 mars 2022, jour
de la votation du texte
législatif par majorité qui

marque la **f**in de la

Neutralité de
l'ANDORRE

**SANCTIONS CONTRE LA
RUSSIE - Année 2022**

et

**EMERGENCE DE NOUVEAUX
EQUILIBRES ECONOMIQUES
MONDIAUX ?**

Tout le monde en Andorre souhaite que le conflit russo-ukrainien s'arrête au plus vite pour le **bien des innocents** et **pour la paix mondiale** face à la menace nucléaire en cas d'aggravation de la situation avec l'escalade en armements.

Nous nous souvenons de la catastrophe nucléaire de **la bombe atomique américaine sur Hiroshima et Nagasaki au Japon en 1945**. Aujourd'hui, un conflit nucléaire avec la technologie existante serait terrible pour la survie de notre humanité.

Souhaitons que les deux pays puissent trouver la voie du dialogue et de la paix pour le bien de tous ...

en négociant la neutralité de l'Ukraine et sa non- adhésion à l'Otan ligne rouge historique de la Russie

L'avenir nous dira le choix du président ukrainien Zelensky pour son peuple qui est seul, physiquement parlant, pour l'instant, au combat avec les armes envoyées par l'Union Européenne, avec les encouragements et le soutien de loin des Occidentaux, sans aide militaire humaine de l'Otan.

Rappelons-nous que toute guerre a un début et une fin.

En espérant que la fin soit la plus proche possible, de mon humble point de vue, Andorre, petit pays, devait bien évidemment regretter l'invasion, **encourager au dialogue diplomatique** entre les deux pays, envoyer de l'aide humanitaire, accueillir les ukrainiens familles des résidents et respecter sa **neutralité** historique, **gage de paix** et de bonnes relations internationales avec tous les pays.

De plus, le gouvernement d'Andorre devait avoir trois choses à l'esprit avant de se positionner pour les sanctions contre la Russie:

- 1) **être conscient du poids de notre pays** sur la scène internationale.
- 2) **préserver l'unité de notre population** cosmopolite avec six cents Russes qui ont choisi de vivre en Andorre.
- 3) **avoir une projection dans le temps**, en gardant le prisme de la neutralité, qui nous situerait après la résolution du conflit où de nouveaux scénarios économiques possibles pourraient surgir à la suite des sanctions contre la Russie appliquées par l'Occident.

Nous savons tous que l'invasion de la Russie en Ukraine, via le choix d'une **opération militaire terrestre**, ne respecte pas le droit international au même titre que de nombreux conflits armés des Etats Unis et de l'Otan.

Nous avons tous en mémoire les images tragiques des pays en guerre avec l'OTAN et du résultat de la stratégie militaire aérienne du **“carpet bombing”** souvent choisi par l'Occident lors des conflits armés. Stratégie qui a pour objectif le lancement de bombes par avion qui dévastent des zones entières provoquant la mort et la mutilation de milliers d'innocents.

Rappelons-nous que pour le présent conflit Russie Ukraine, l'Occident, a condamné la Russie avec de **lourdes sanctions économiques** auxquelles l'Andorre a choisi d'y prendre part perdant ainsi sa neutralité avec des sanctions directes contre un pays.

La question est de savoir si ces sanctions pourraient être une **arme à double tranchant** pour l'Occident en général, et particulièrement pour l'Europe et l'Andorre.

Si au départ on parlait d'une exclusion totale de la Russie pour le **Swift**, principal système de paiement du commerce international, l'Occident a finalement opté pour une exclusion partielle: « Seules les banques

russes qui se livrent à des opérations d'achat-vente d'énergie peuvent utiliser le Swift ».

Cela met en lumière l'évidence de la **dépendance de l'Europe vis-à-vis du gaz et du pétrole russes**. Nous devons être conscients qu'en touchant au système de paiement international, les dirigeants européens ont immédiatement mis en péril les transactions et les grandes entreprises européennes faisant des affaires avec la Russie.

N'oublions pas que la Russie est **l'un des plus gros fournisseurs d'énergie et de matières premières au monde** : pétrole, gaz, céréales, engrais agricoles, nickel, aluminium, bois, charbon, palladium et autres.

Si les sanctions affectent la monnaie et l'économie russe dans son ensemble, on pourrait s'attendre aussi à un **impact désastreux sur la zone euro**, selon les décisions du Kremlin. Le Kremlin qui pourrait choisir **l'asphyxie économique des pays "hostiles"** à la Russie, en provoquant de graves pénuries.

La question est, combien de jours l'Europe pourrait-elle tenir sans la Russie et la Russie sans l'Europe ?

Regardons plutôt la dynamique action-réaction ou attaque –contre-attaque de l'Occident et de la Russie.

Par exemple, l'Allemagne, fortement dépendante du gaz russe, stoppe le projet du **gazoduc North Stream 2** pour approvisionner l'Allemagne en gaz russe à un prix raisonnable. Que fait la Russie ? Elle se rapproche de la Chine.

Elle passe un **accord avec la Chine** pour construire un gazoduc qui fournira à la Chine jusqu'à 50 milliards de mètres cubes de **gaz** russe chaque année.

Que fait la Russie sans Swift ? Elle passe un autre accord avec la Chine. La Chine et la Russie, conscientes de la puissance actuelle de l'Occident, travaillent depuis des années sur un écosystème indépendant **russo(SPFS) -chinois (CIPS) alternatif au Swift**. Avec ces substituts au Swift, l'alliance de la Chine, surnommée la plus grande usine du monde, et

de la Russie, l'un des plus grands exportateurs mondiaux de matières premières et d'énergie, pourrait, peut-être, à l'avenir, dominer les transactions internationales et même avoir la main mise pour isoler les « pays hostiles » ?

Que fait la Russie face à **l'interdiction des vols** sur le territoire européen ? Interdiction réciproque entraînant une perturbation des plans de vol. **L'impossibilité de survoler la Russie**, grand territoire, rend les vols commerciaux long-courriers entre l'Europe et l'Asie, où sont implantées les grandes usines du monde, beaucoup plus longs et en fait beaucoup plus chers, avec un impact évident sur les prix des produits finis dans la zone euro et sur le panier du consommateur final.

On peut dire que le plus gros impact du conflit sur nos économies est **l'inflation galopante**, c'est-à-dire une forte hausse des prix de l'énergie, du carburant et de fait de tous les produits en général. Avec cette perte de pouvoir d'achat, le gouvernement d'Andorre aura l'obligation de répondre à l'augmentation de la pauvreté des familles.

N'oubliez pas qu'il y a trois éléments qui peuvent générer de **l'inflation** :

- 1) le **déséquilibre de l'offre et de la demande**, l'inflation dite classique.
- 2) la **création monétaire** des banques centrales qui se poursuit depuis la crise de 2008 et qui est accentuée par la crise de la Covid.
- 3) la **désorganisation générale** de la logistique.

Je terminerai en évoquant la sanction occidentale sur la **congélation** de la moitié des **réserves** détenues par la banque centrale de Russie.

Cela témoigne de la **non-garantie de sécurité des réserves** d'un Etat détenues à l'étranger et qui peut conduire à la **méfiance de certains pays**.

Aussi, avec les **sanctions américaines** et leurs **amendes extraterritoriales**, de nombreux pays comme la Chine et la Russie

avaient déjà entamé un **processus de dédollarisation** en essayant de tourner le dos au dollar.

Peut-on se demander si les sanctions contre la Russie pourraient avoir un **effet domino** qui donnerait naissance à un nouvel ordre monétaire mondial marqué par la **fin de l'hégémonie du dollar** ?

Désormais, tous les scénarios sont possibles sur la scène internationale.

En plus de toutes ces mesures mentionnées antérieurement, nous avons la liste noire de l'UE avec les noms de 60 entreprises et 70 oligarques russes à sanctionner.

Les États de l'Union Européenne (UE) qualifiés de "démocratiques" et l'Andorre ont autorisé des changements législatifs permettant de sanctionner les personnes physiques et morales dont les noms sont inscrits sur cette liste noire. Dans certains pays, nous assistons à la confiscation de leurs biens, de leurs maisons, de leurs navires et autres.

“ L ’ Occident,

incluant l’Andorre, a
ouvert la boîte de
Pandore.

En l’ouvrant, espérons
que tous les maux du
monde ne s’échappent
pas de son intérieur.

Carine Montaner Raynaud

“Le jour où le
pouvoir de l’amour
dépassera l’amour du
pouvoir, le monde
connaîtra la paix.

Gandhi

ISBN 978-99920-3-322-7



9 789992 033227